

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **AGTIV SC-P***

de la société PREMIER TECH GHA SAS

enregistrée sous le n° 2024-1745

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **AGTIV REACH P CULTURES SPÉCIALISÉES**.*

Informations générales	
Noms du produit	AGTIV SC-P AGTIV REACH P CULTURES SPÉCIALISÉES.
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	PREMIER TECH GHA SAS Le Ciron 49680 VIVY France
Classe - Type	Préparation fongique – Poudre à base de <i>Glomus irregulare</i> souche pont rouge (DAOM 181602)
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	405-2020.01
Numéro d'AMM	1200772

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe
des autorisations de mise sur le marché

DocuSigned by:
Frédérique Touffet
1B855C32081749B...